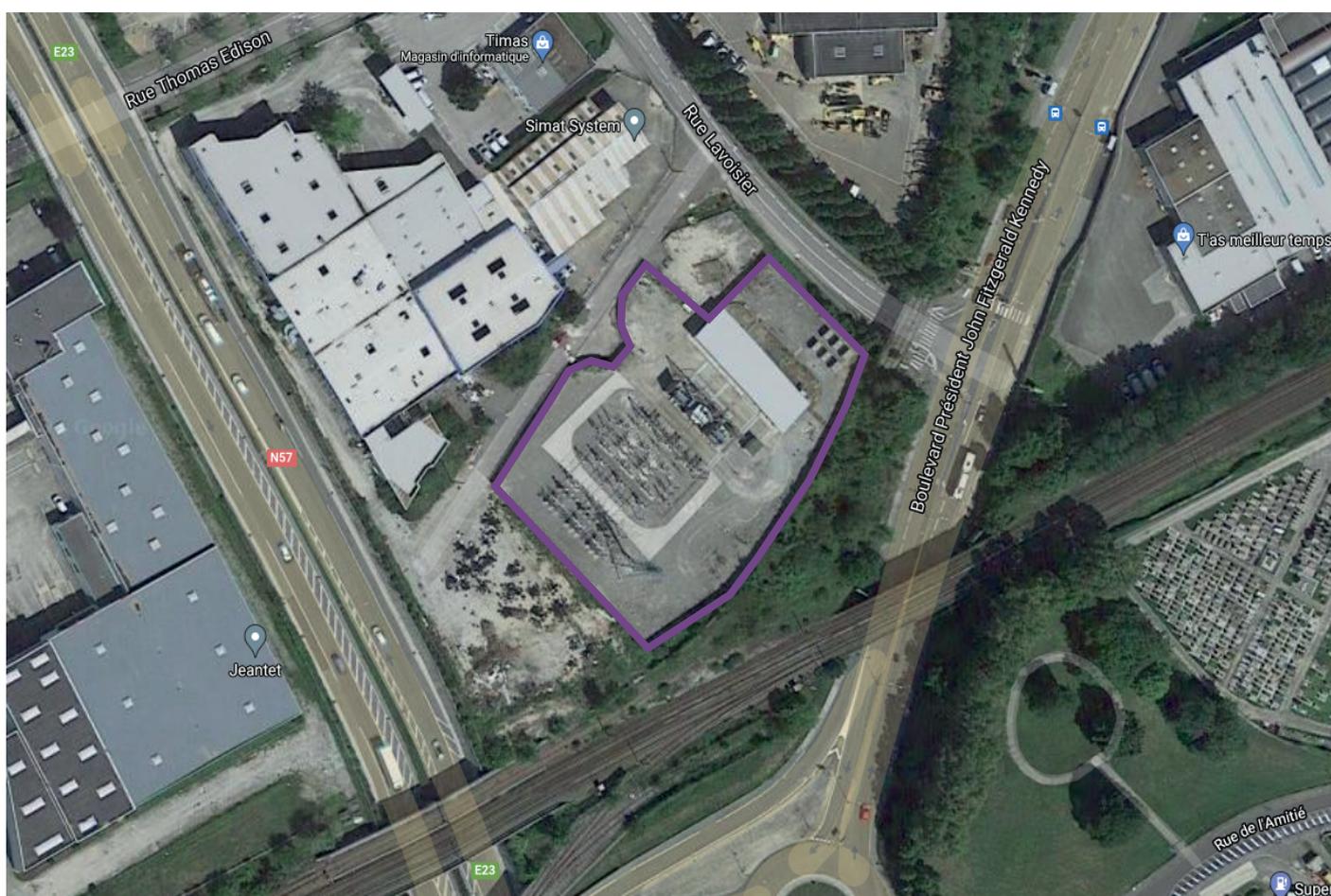


RENOVATION DU POSTE 63 000 / 20 000 VOLTS DE SAINT-FERJEU



NOTICE ENVIRONNEMENTALE

PRESENTATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Enedis, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité basse et moyenne tension sur 95% du territoire français, assure des missions de service public :



Développer, exploiter et moderniser le réseau



Gérer les données associées



Assurer le dépannage 24h/24 et 7j/7 et toutes les interventions techniques



Assurer le comptage des consommations pour les fournisseurs d'énergie



Raccorder les clients au réseau

Quel est le rôle d'un poste source ?

Infrastructure essentielle du réseau électrique, le poste source assure la jonction entre le réseau de transport d'électricité de RTE (400 000 à 50 000 volts) et le réseau de distribution 20 000 volts géré par Enedis.

Il permet ainsi de modifier la tension de l'électricité en vue de desservir, via des postes de transformation HTA/BT, l'ensemble des clients utilisateurs (particuliers, entreprises, industriels, collectivités) ou de permettre à des productions décentralisées (éolien, photovoltaïque...) d'injecter l'énergie produite sur le réseau.

Les postes sources sont majoritairement construits à ciel ouvert, mais peuvent aussi être intégrés dans des bâtiments.

CONTACTS

LES RESPONSABLES DU PROJET

Enedis – Direction régionale Lorraine
Direction Technique
Maitrise d’Ouvrage Postes Sources
5, rue du Coteau
54180 HEILLECOURT

Responsable technique et concertant :
Fabrice MASSOT - Tél : 03 83 15 83 51

LE BUREAU D’ETUDES

SPIE Thépault
Département Etudes Environnementales
1, rue de la Grange aux Bois – CS 55828
57 078 METZ Cedex 03 - Tél. : 03 87 38 41 41

La responsable d’études :
Laurence GERMAIN-BOISSELIER

SOMMAIRE

PREAMBULE	7
1. PRESENTATION DU PROJET	7
Le poste de SAINT-FERJEUX au sein du réseau électrique	7
Le poste dans sa configuration actuelle	7
Les travaux envisagés	9
2. PRINCIPALES DONNEES ENVIRONNEMENTALES	9
Milieu physique	9
Milieu naturel	10
Milieu humain	16
Perceptions du poste	21
Synthèse des contraintes environnementales	25
3. IMPACTS POTENTIELS DES TRAVAUX SUR L'ENVIRONNEMENT	26
Milieu physique	26
Milieu naturel	27
Milieu humain	27
Perceptions du poste	29

PREAMBULE

Cette notice environnementale est liée à la **rénovation du poste électrique de SAINT-FERJEUX implanté sur la commune de Besançon** dans le Doubs.

Elle a pour objectif de **connaître les principales contraintes environnementales à prendre en compte dans le cadre de la réalisation de ce projet** de façon à limiter les impacts des travaux sur l'environnement.

Rénovation du poste
63 000 / 20 000 volts de Saint-Ferjeux

Plan de situation au 1/10 000

Poste 63 000 / 20 000 volts de St-Ferjeux

Poste électrique 63 000 / 20 000 volts

Ligne aérienne à 2 x 63 000 volts

Ligne souterraine à 63 000 volts

0 500m



1. PRESENTATION DU PROJET

Le poste électrique de SAINT-FERJEUX au sein du réseau électrique

Le poste électrique 63 000 / 20 000 volts de SAINT-FERJEUX est implanté, en zone industrielle, au nord-ouest de l'agglomération de Besançon.

Il se situe plus précisément rue Lavoisier, au nord de l'échangeur entre deux infrastructures routières majeures que sont le contournement nord-ouest de Besançon (aussi appelé Voie des Montboucons ou RN 1057) et le boulevard John Fitzgerald Kennedy (pénétrante desservant le nord de l'agglomération).

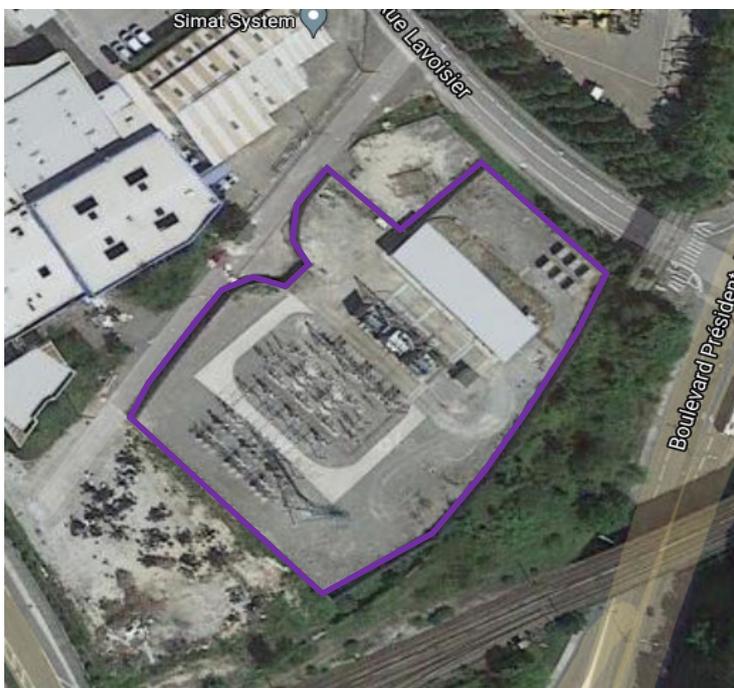
Ce poste contribue à l'alimentation d'une partie de l'agglomération bisontine et notamment des établissements industriels implantés au sein des zones de Tilleroyes et Trépillot.

Il est alimenté par deux lignes aériennes à 63 000 volts en provenance des postes de PALENTE et SAINT-VIT qui présentent un tronçon commun (ligne à double circuit) à l'arrivée sur SAINT-FERJEUX, et par une liaison souterraine à 63 000 volts issue du poste de MONTBOUCONS.

Le poste dans sa configuration actuelle

Le poste 63 000 / 20 000 volts comprend des installations de RTE (Réseau de Transport d'Electricité) et d'Enedis. Il renferme un bâtiment de commande, trois transformateurs 63 000 / 20 000 volts, des gradins de condensateurs, des portiques et charpentes métalliques, et divers équipements électriques (sectionneurs, disjoncteurs...).

Il est entouré d'une clôture palplanche masquant une grande partie de ses installations.



Vue aérienne du poste de SAINT-FERJEUX

Les travaux envisagés

Les travaux envisagés consistent à **rénovier le poste en étendant son emprise d'environ 485 m²** de façon à englober l'emprise de l'ancien site GRTgaz acquis par Enedis suite au démantèlement des installations de gaz.

Cette extension d'emprise se fera dans l'angle nord du site.

La rénovation envisagée consiste à déplacer légèrement les transformateurs ainsi que les ouvrages HTB situés dans leur prolongement pour être alignés avec les installations à 63 000 volts de RTE, et par la même occasion à rénover ces installations conformément aux normes en vigueur et au guide technique des postes sources.

Ainsi, des bacs récupérateur d'huile seront mis en place sous les transformateurs et seront raccordés à une fosse déportée qui assurera la récupération de l'huile contenue dans les transformateurs en cas d'avarie. En outre, le projet prévoit l'ajout de murs pare-feu, et le remplacement ou l'ajout de certains équipements électriques (disjoncteurs...).

A noter que les grilles HTA seront également rénovées, et que de nouveaux gradins de condensateurs seront mis en place.

Enfin, la piste lourde sera décalée, et le portail, qui a subi des dégradations, sera remplacé.



Vue sur la partie concernée par les travaux

Simulation visuelle des travaux envisagés



2. PRINCIPALES DONNEES ENVIRONNEMENTALES

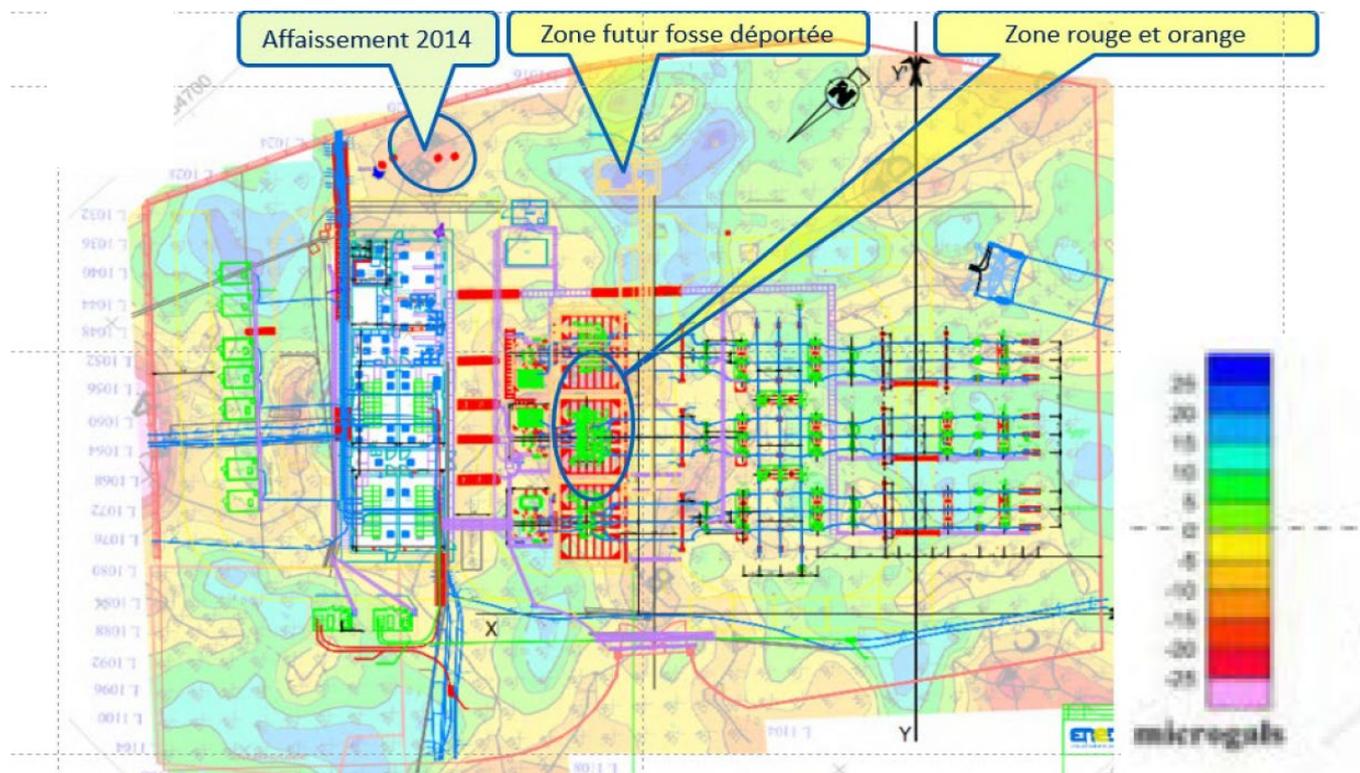
Milieu physique

Le poste de SAINT-FERJEUX est implanté sur le versant nord-ouest de la vallée du Doubs, dans un secteur relativement plat, à une altitude voisine de 270 mètres NGF. Des talus existent à ses abords en bordure des infrastructures routières et ferroviaires.

Le substrat géologique du secteur correspond à des formations calcaires et marno-calcaires du Jurassique moyen à supérieur. La zone où se trouve le poste est toutefois tapissée de dépôts fluviatiles argileux, et de ce fait présente un aléa moyen vis-à-vis du phénomène de retrait-gonflement des argiles.

En outre, un risque fort de mouvement de terrain existe sur Besançon (voir ci-après). Un affaissement a déjà eu lieu dans la partie est du site en 2014, et lors de travaux menés par RTE plusieurs vides de dimension métrique ont été découverts. Une étude basée sur la modélisation micro-gravimétrique réalisée par Fondasol a alors permis de mettre en évidence les niveaux de risque au sein du site ; les zones rouge et orange présentant les niveaux de risque les plus forts.

Enfin, la zone est classée en zone de sismicité 3 (risque modéré) et deux failles figurent sur la carte géologique à quelques centaines de mètres au nord-ouest du poste.



Modélisation micro-gravimétrique au niveau du site

Le poste se situe au sein du bassin versant du Doubs, rivière qui s'écoule à environ deux kilomètres au sud et à l'est du site. Du fait de ce relatif éloignement, les phénomènes de débordement dont elle fait l'objet (Plan de Prévention des Risques d'Inondations du Doubs Central) ne concernent pas le poste et ses abords.

Aucun écoulement superficiel n'est, par ailleurs, présent aux abords du site.

Sur le plan hydrogéologique, les formations calcaires du Jurassique moyen et supérieur sont le siège de circulations karstiques. Elles sont de ce fait extrêmement vulnérables aux pollutions et sont à l'origine du risque de mouvement de terrain. Le poste est situé dans le bassin d'alimentation karstique d'Avanne qui comporte un aquifère karstique bien développé, pouvant par conséquent présenter de forts risques d'effondrement.

Aucun captage d'eau et aucun périmètre de protection de captage destiné à l'alimentation des populations n'est recensé au plan de servitudes aux abords du poste.

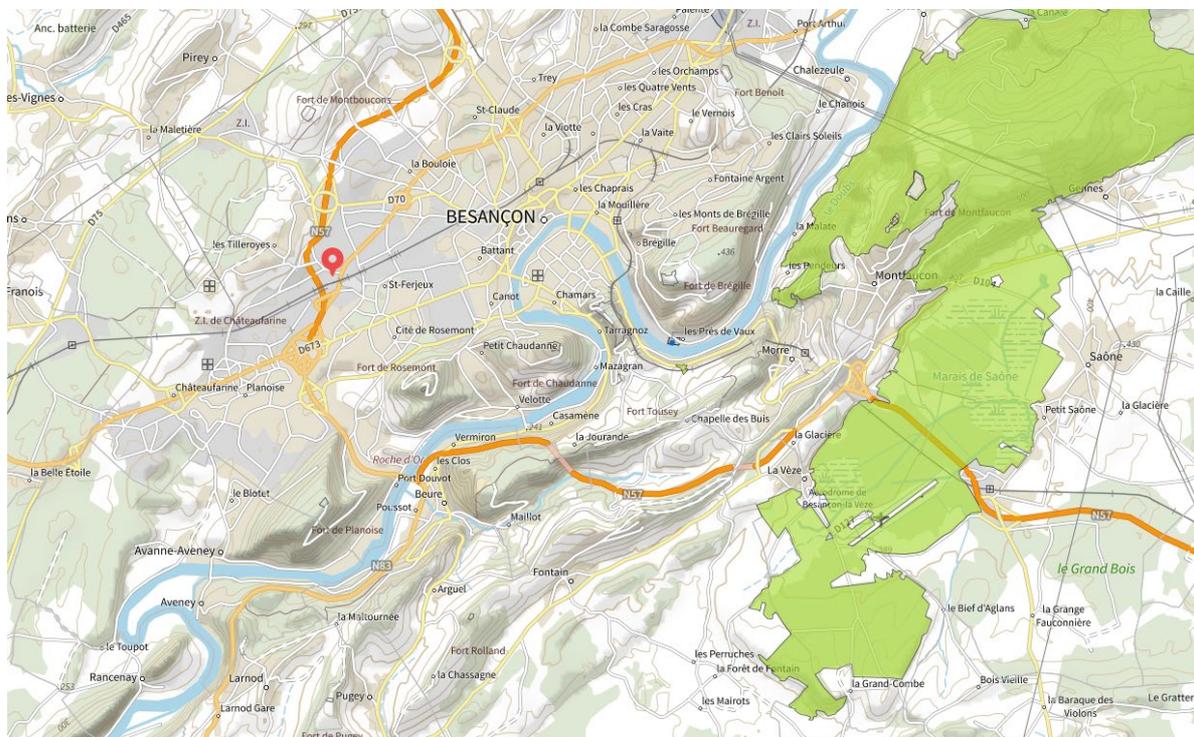
Milieu naturel

Le poste s'inscrit dans un secteur urbain et n'est concerné par aucun espace naturel remarquable bénéficiant d'un classement au titre du réseau Natura 2000, faisant l'objet de mesures de protection particulière, ou inscrit à des inventaires écologiques (Zone Naturelle Ecologique Faunistique et Floristique...). Aucun Espace Naturel Sensible (ENS) et aucune zone humide remarquable n'y est également recensé.

Les sites Natura 2000 les plus proches du site se trouvent à environ :

- 5 kilomètres pour le site FR4301304 « Réseau de cavités à Barbastelles et Grands Rhinolophes de la vallée du Doubs » recensé au titre de la « Directive Habitats Faune Flore » en tant que Zone de Conservation Spéciale (ZSC),
- 6 kilomètres pour la « Moyenne vallée du Doubs », à la fois Zone de Protection Spéciale (ZPS FR4312010) au titre de la Directive « Oiseaux » et ZSC (FR4301294), au titre de la « Directive Habitats Faune Flore ».

Quant aux Znieff, elles concernent la vallée du Doubs, ses côtes et corniches ainsi que les collines qui dominent l'agglomération bisontine, et sont éloignées de plus d'1,5 km au sud.



Les sites Natura 2000 les plus proches du poste électrique



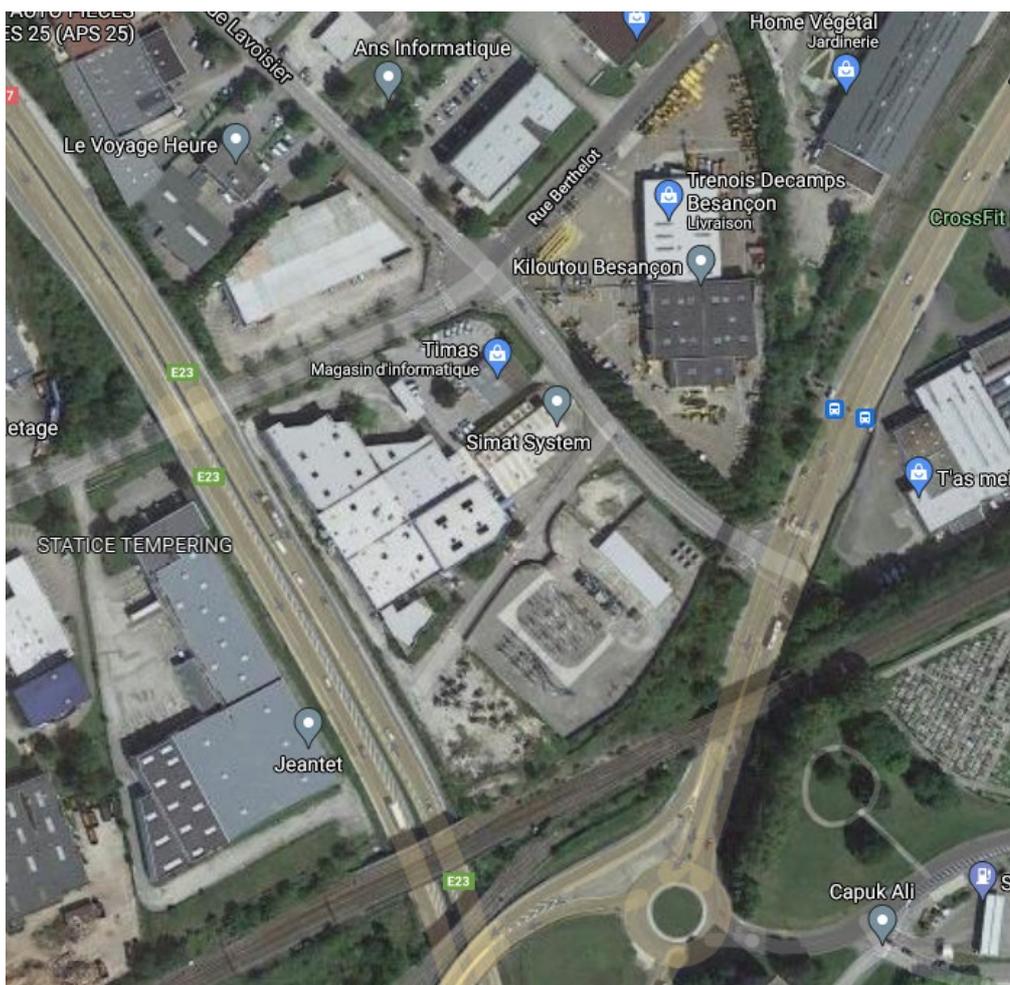
Les Znieff les plus proches du poste électrique

En termes d'occupation des sols, le poste s'inscrit au sein d'une zone urbaine vouée aux activités industrielles où la trame végétale occupe une place marginale et joue essentiellement un rôle paysager.

Des alignements d'arbres ou d'arbustes sont plantés en bordure de certaines voies comme le long de la rue Lavoisier (peupliers) ou de la voie des Montboucons (arbustes et clématite).

Quelques arbres et arbustes isolés ou en petits bosquets (pommiers, frênes, catalpa) sont également présents aux abords de certaines entreprises et bâtiments industriels.

Quant aux talus des voies ferrées et du boulevard Kennedy, au sud du site, ils sont colonisés par des cordons végétaux essentiellement arborés (robiniers faux-acacias, bouleaux, saules blancs, frênes), complétés par des espèces arbustives (cornouiller, noisetier) et des lianes (clématite).



Vue aérienne des abords du poste



Arbres et arbustes aux abords de bâtiments industriels aujourd'hui inoccupés au nord-ouest du poste

Peupliers et arbustes sur les talus de la rue Lavoisier



Éléments arborés sur les talus des voies ferrées et du boulevard Kennedy

Les abords immédiats du poste électrique sont occupés par :

- des hangars et bâtiments industriels situés de l'autre côté de la rue Lavoisier, abritant, au nord, une entreprise spécialisée dans le chauffage et la climatisation, et correspondant, au nord-ouest, à des locaux désaffectés (ancienne imprimerie),
- un parking au sud-ouest, lui-même bordé à l'ouest par la Voie des Montboucons,
- un terrain appartenant désormais à Enedis, actuellement occupé par des gens du voyage, et correspondant au site de l'ancien poste de décompression de gaz situé dans l'angle nord du poste,
- une voie ferrée bordée de talus arborés au sud,
- la rue Lavoisier et le boulevard Kennedy à l'est et leurs abords végétalisés également.



Bâtiments industriels de l'entreprise de chauffage climatisation au nord du poste, de l'autre côté de la rue Lavoisier

Le poste vu depuis la rue Lavoisier au nord





Le parking au sud-ouest du poste

Le terrain occupé par les gens du voyage dans l'angle nord du poste



La rue Lavoisier à l'est du site, bordée d'éléments boisés

La zone correspondant à un secteur typiquement urbain à vocation d'activités sans grande surface de végétation naturelle ni boisements, en dehors des plantations d'alignement ou des talus arborés, les possibilités d'accueil pour la faune sont restreintes.

Lors des prospections, quelques oiseaux communs et adaptés aux milieux anthropisés ont été observés comme la corneille noire, le moineau domestique et l'hirondelle de fenêtre. Toutes ces espèces peuvent trouver nourriture et habitat dans les petits espaces végétalisés. De petits mammifères tels que la souris grise ou le rat surmulot, le mulot, le lérot ou le hérisson peuvent aussi y être observés.

Milieu humain

Le poste électrique se situe au sein d'une zone urbaine qui était largement vouée aux activités industrielles.

A proximité immédiate du site, aucune habitation n'est présente. En revanche, trois immeubles collectifs de type HLM sont implantés à environ 150 mètres au sud, de l'autre côté du boulevard Kennedy et de la voie ferrée, au sein du quartier Saint-Ferjeux.



Les immeubles au sud du poste

La zone de Tilleroyes-Trépillot est la plus importante surface d'activités industrielles de l'agglomération. D'une surface de 220 hectares, elle concentre les entreprises privées les plus importantes de la commune et compte plus de 150 entreprises.

Elle est dédiée à l'industrie (métallurgie BOURGEOIS, bijouterie MATY, décolletage CAMELIN...), et au transport et à la logistique (JEANTET, SNDR...). Les secteurs de la construction (PROLIANS...) et de la réparation automobile y sont également présents. Elle renferme aussi quelques artisans, des entreprises de fournitures ou de services (LOXAM, KILOUTOU, ADAPEI ...), et quelques commerces dont un supermarché.

Face au site, se situe une entreprise spécialisée dans le chauffage et la climatisation et des bâtiments désaffectés d'une ancienne imprimerie.



L'entreprise face au site

Du point de vue patrimonial, le poste électrique est éloigné du centre ancien recensé en tant que site inscrit, de ses divers sites classés (citadelle...), de son Site Patrimonial Remarquable, et des fortifications Vauban inscrites sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

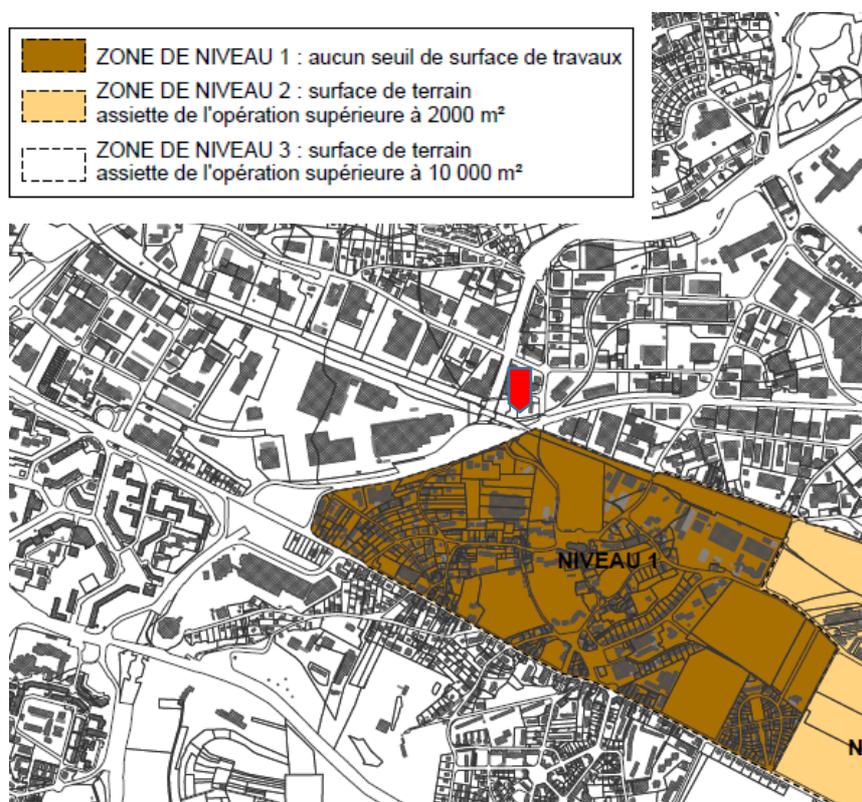
Il se situe également en dehors des périmètres de protection relatifs aux édifices protégés au titre des Monuments Historiques ; le plus proche, celui de la basilique Saint-Ferjeux, se limite au boulevard Kennedy.



La basilique Saint-Ferjeux et son périmètre modifié



Sur le plan archéologique, à proximité de la basilique de Saint-Ferjeux ont été découvertes, au XVII^{ème} siècle, plusieurs sépultures de l'époque gallo-romaine. Une zone de niveau 1 a donc été définie autour de cette basilique ; elle se limite au nord à la voie ferrée et à l'ouest au boulevard Kennedy. Au sein de cette zone, tous projets de travaux doivent faire l'objet d'une saisine de l'Etat en vue de la détection, de la conservation et de la sauvegarde du patrimoine archéologique. Le poste se situe en dehors de cette zone, et est classé en niveau 3 (seuil de saisine de 10 000 m²).



Zonage archéologique aux abords du poste

Les abords du poste ne renferment aucun site ou équipement à vocation de loisirs. Des voies cyclables sont toutefois à signaler rue Lavoisier l'est du site.

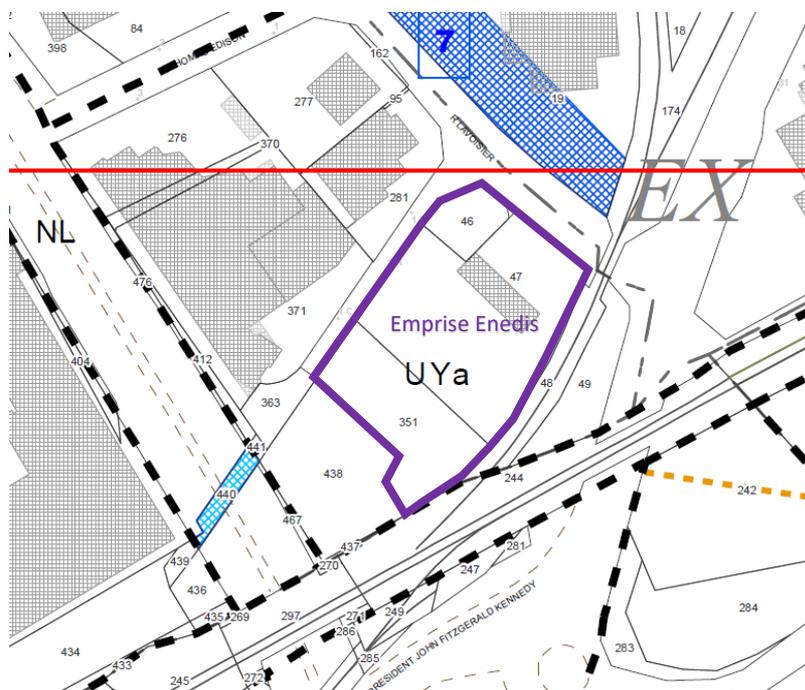
Les voies cyclables rue Lavoisier au droit du poste



Du point de vue réglementaire, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'agglomération bisontine a été adopté le 14 décembre 2011. Ce schéma qui fixe les grandes lignes de développement du territoire à l'horizon 2035, est actuellement en cours de révision. Les choix retenus à l'échelle intercommunale dans ces SCOT se déclinent ensuite à l'échelon local dans les Plans Locaux d'Urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Besançon a été approuvé le 5 juillet 2007 et a fait l'objet de diverses révisions et modifications. La dernière procédure relative à ce document est la modification n°10 du 30 janvier 2020.

Extrait du PLU de Besançon



L'emprise Enedis, à savoir le poste actuel et la parcelle n°46 située dans l'angle nord qui fait l'objet de l'extension, est classée dans ce PLU en zone UYa correspondant à la zone d'activité de Trépillot.

Un emplacement réservé pour voirie nouvelle existe à l'ouest du site dans le prolongement de la rue Lavoisier et une servitude d'assainissement est délimitée au nord-est.

Le PLU délimite également les zones à risque du territoire. L'emprise du poste y figure en secteur karstique d'aléa fort (zone « g1 ») soumis à des prescriptions réglementaires.

En termes d'infrastructures, deux principales voies routières entourent le site. La voie des Montboucons à l'ouest et le boulevard Kennedy au sud-est.

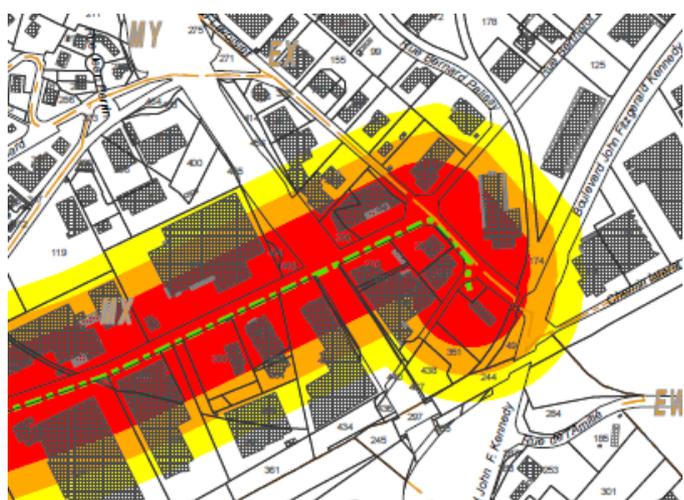
Le poste se situe le long de la rue Lavoisier qui permet, depuis le boulevard Kennedy, d'entrer dans la zone de Trépillot, mais aussi de rejoindre la voie des Montboucons. Cette rue est desservie par les transports en commun de l'agglomération de Besançon (ligne 10 CHRU Minjoz-Chaffanjon).

La voie ferrée reliant Besançon à Dole et Lons-le-Saunier passe également en limite sud du site. Une voie secondaire qui desservait autrefois les entreprises de la zone d'activités est repérable à l'est du poste.

Sur le plan des réseaux, on relève, aux abords et au sein du site, la présence des lignes à 63 000 volts ainsi que des réseaux 20 000 volts et basse tension. A cela s'ajoutent des canalisations d'eau et d'assainissement, des câbles souterrains et fibres de télécommunication, des canalisations de gaz dont une ancienne à haute pression issue de l'ancien site de décompression de GRTgaz, le réseau d'éclairage public...

Quant aux autres servitudes proches (monument historique, servitudes ferroviaires), elles ne concernent pas directement le poste et sa future extension.

Les servitudes ferroviaires aux abords du poste



L'ancienne canalisation de gaz haute pression issue de l'ancienne station de décompression



Perceptions du poste

Perceptions visuelles

Le poste électrique s'inscrit au sein de la trame bâtie s'étirant de part et d'autre de la rue Lavoisier à proximité du carrefour avec le boulevard Kennedy. Dans ce contexte urbain, les perceptions du site se limitent en grande partie à ses abords immédiats.

En empruntant la rue Lavoisier depuis l'échangeur avec la voie des Montboucons, les premières vues sur le poste apparaissent à environ soixante mètres avant l'arrivée sur le site. Elles se limitent à la vue sur le mur d'enceinte en palplanche, le bâtiment puis en approchant le pylône d'arrivée de ligne provenant de PALENTE. Les bâtiments industriels masquent l'essentiel des éléments hauts (portiques, charpentes métalliques).



Vue depuis la rue Lavoisier en arrivant du nord

En approchant, le terrain concerné par l'extension et occupé par les gens du voyage est bien visible au premier plan et, à ses abords, le poste apparaît très largement (clôture, et partie haute du bâtiment, des charpentes et des équipements électriques).



Depuis le parking situé à l'ouest, en plus du pylône d'arrivée, les éléments hauts dépassant de l'enceinte en palplanche sont largement visibles.

Le poste vu depuis le parking à l'ouest



Depuis le boulevard Kennedy, la perception du poste reste également limitée car la voie est située en contre-bas. Le talus de la voie ferrée fait écran. Seul le pylône d'arrivée de ligne est visible.



Vue en direction du poste depuis le boulevard Kennedy

En revanche, depuis les immeubles d'habitation situés le long de ce boulevard, la perception du poste est directe. Depuis le pied de ces immeubles, les éléments du poste dépassant l'enceinte en palplanche sont à peine masqués par quelques arbustes. Depuis les étages supérieurs, la vue sur le poste devient plongeante.



Le poste vu depuis le pied d'un immeuble bordant le boulevard Kennedy

Enfin, en arrivant du sud depuis le boulevard Kennedy, les premières vues apparaissent dès le début de la rue Lavoisier ; le mur d'enceinte se distingue derrière le pont de la voie ferrée. Puis en approchant les vues deviennent plus forte sur la clôture palplanche, et le terrain occupé par les gens du voyage devient visible.

Vue depuis le carrefour boulevard Kennedy / rue Lavoisier





Rue Lavoisier en arrivant du sud

Enfin, il faut enfin noter que des vues partielles sur le poste existent depuis les zones environnantes proches.

Ainsi, depuis les parkings situés à l'arrière des entreprises de la rue Edison, l'enceinte en palplanche, les éléments hauts émergents et le pylône peuvent être perçus.



Vue depuis l'arrière d'une entreprise voisine, rue Edison

Environnement acoustique

Un poste électrique est à l'origine de différents bruits liés essentiellement aux transformateurs et à leurs organes de refroidissement. Ces bruits, en se propageant dans l'air, s'atténuent rapidement lorsqu'on s'éloigne de la source.

Une étude acoustique a été réalisée par SPC Acoustique pour connaître la situation sonore actuelle. Il en ressort que les habitations les plus proches étant très éloignées et, des voies bruyantes étant proches du site, le poste est inaudible de toute habitation. **Le site est donc actuellement conforme à la réglementation en vigueur.**

Synthèse des contraintes environnementales

Les principales contraintes relatives au projet sont liées au risque de mouvement de terrain dû au caractère karstique de la zone, à la présence de canalisations de gaz abandonnées, mais aussi à l'installation des gens du voyage sur le terrain concerné par l'extension.

3. IMPACTS POTENTIELS DES TRAVAUX SUR L'ENVIRONNEMENT

Milieu physique

Les travaux envisagés nécessiteront l'extension de la plateforme existante sur environ 485 m² pour englober l'emprise de l'ancienne station de gaz acquise par Enedis. Le terrain étant autrefois occupé par des installations techniques, il est relativement plat, et les travaux de terrassement seront de faible ampleur. Néanmoins, la mise en place de la fosse déportée, des bacs étanches sous les transformateurs, des grilles HTA, des nouveaux murs pare-feu, de la nouvelle clôture nécessiteront des mouvements de terre.

Les terres excédentaires seront conduites en décharge contrôlée, tout comme les matériaux issus des démolitions (clôture, portail...) après avoir été triés.

Par ailleurs, pour pallier le risque d'effondrement des sols, conformément aux conclusions du rapport Fondasol, une fondation commune sera réalisée pour les longrines, grilles HTA... et un ouvrage monolithique sera créé pour l'ensemble des 3 bancs transformateurs, grilles HTA et ouvrages accolés. En phase réalisation, des sondages destructifs seront réalisés aux emplacements des bancs transformateurs et, suivant les résultats des sondages, des dalles de répartition pourront être réalisés sous les ouvrages projetés.

La mise en œuvre du projet permettra à l'issue des travaux de recueillir l'huile contenue dans les transformateurs en cas de fuite éventuelle. Un bac de récupération étanche sera réalisé sous chaque transformateur et sous les grilles HTA et ces bacs seront raccordés à une fosse déportée qui sera mise en place au sein du site. Cette fosse jouera également le rôle de séparateur huile /eau (de pluie et/ou d'incendie) et elle assurera l'évacuation de cette eau vers le réseau de drainage du poste.

Le fonctionnement de ces installations sera, comme le contrôle du bon état des transformateurs, vérifié systématiquement à chaque visite des équipes de maintenance.

Par ailleurs, toutes les mesures de précaution seront mises en œuvre lors des travaux (contrôle des engins avant le chantier...) pour s'affranchir de tout risque de pollution accidentelle (fuite d'hydrocarbures...) des sols et des eaux par infiltration. En cas de pollution accidentelle, les sols seront décapés très rapidement et traités.

En ce qui concerne les eaux de ruissellement qui proviendront des nouvelles surfaces imperméabilisées (nouvelles pistes...), elles seront collectées et évacuées, comme actuellement, vers le réseau public. Le réseau de drainage collectant les eaux pluviales de la plateforme sera également modifié pour collecter les eaux de la nouvelle emprise.

Milieu naturel

L'extension envisagée du poste concerne le terrain d'une ancienne station de décompression de GRTgaz actuellement occupée par les gens du voyage.

Il n'y aura aucune perte d'élément biologique, ni d'habitat naturel.

La petite faune et l'avifaune pouvant fréquenter les abords immédiats du site pourront être également dérangées durant le chantier (bruit, odeur des engins...). Toutefois, les travaux ne représenteront qu'une gêne temporaire et localisée.

Par ailleurs, compte tenu de la faible ampleur des travaux et de leur aire d'influence restreinte, le projet n'aura également aucun impact sur les sites Natura 2000 les plus proches, situés à plus de 6 kilomètres.

Milieu humain

Les travaux n'engendreront n'aura aucun impact sur l'habitat.

Le projet n'aura également aucun impact sur les activités de la zone, hormis les nuisances sonores et visuelles pour l'entreprise située face au site notamment, et une possible gêne à la circulation qui sont étudiées ci-après.

Du point de vue foncier, la parcelle concernée par l'extension a déjà été acquise par Enedis. Des contacts seront pris avec la mairie et la Métropole du Grand Besançon afin de mettre en œuvre une solution de déplacement des gens du voyage occupant cette emprise.

Les travaux se dérouleront en dehors de tous périmètre de protection patrimoniale, et le projet se situe en dessous du seuil de saisine archéologique. Toutefois, en cas de découverte fortuite lors des travaux, une déclaration sera faite sans délai au Maire et des mesures conservatoires seront mises en place en attente de la visite d'un spécialiste.

Les travaux n'engendreront aucun impact sur les voies cyclables longeant la rue Lavoisier hormis la gêne liée aux passages d'engins et les nuisances sonores et visuelles du fait de la proximité du chantier.

Par ailleurs, les travaux ne modifieront pas la valeur des champs électriques et magnétiques émis par ce poste.

Quant au SF₆ (hexafluorure de soufre) utilisé dans les matériels électriques, les dispositions constructives (compartiments étanches et systèmes de surveillance) et la mise en place d'une politique de « réduction des rejets de SF₆ » permettent de se prémunir des fuites éventuelles.

Du point de vue de la sécurité des tiers, un transformateur étant refroidi par une huile minérale pouvant, dans des cas particuliers d'incidents très rares, s'enflammer, les transformateurs sont entourés de murs pare-feu. Ces murs permettent de limiter la propagation d'un éventuel incendie aux autres installations et facilitent l'approche des pompiers.

Dans le cas présent, afin de mettre le poste en conformité vis-à-vis des nouvelles normes en vigueur, un 3ème mur pare-feu sera ajouté autour de chaque transformateur.

Par ailleurs, dès le début des travaux, l'emprise du site sera sécurisée par une clôture provisoire réalisée avec des panneaux de chantier pour éviter toute intrusion dans le poste. La nouvelle clôture sera ensuite réalisée le plus rapidement possible et le portail d'accès sera maintenu fermé au maximum pendant les travaux sauf lors de l'entrée et de la sortie de véhicules nécessaires au chantier.

Concernant l'aspect réglementaire, le règlement de la zone UYa du PLU de Besançon admet sous conditions « les équipements collectifs compatibles avec la zone » ainsi que « les clôtures sous réserve des dispositions de l'article UY 11 ». Il dispense, par ailleurs, les équipements collectifs de la règle limitant l'emprise au sol des constructions, et aucune hauteur maximale n'est fixée au sein de cette zone.

Dans ce règlement, il est précisé que dans le périmètre indicé « g1 », zone de sensibilité géologique, les constructions sont autorisées « sous réserve que le pétitionnaire garantisse sous sa responsabilité de la prise en compte des caractéristiques du terrain et justifie d'une implantation et de solutions constructives retenues (mise en œuvre des fondations, de l'assainissement, de la gestion des eaux pluviales, ...) n'exposant ni les biens, ni les personnes, ni l'environnement à un risque important ».

Il précise également que dans les périmètres de danger liés aux canalisations de transport de gaz haute pression, les constructions, ouvrages ou travaux admis dans la zone sont autorisés « sous réserve qu'ils respectent les dispositions de la circulaire inter-ministérielle du 4 août 2006 (Equipement / Industrie) relative au porter à connaissance à fournir dans le cadre des documents d'urbanisme en matière de canalisation de transports de matières dangereuses (chapitre 3) ».

Une déclaration préalable de travaux sera élaborée dans le respect des diverses règles du PLU pour la construction des murs-pare-feu et de la clôture et cette déclaration sera transmise à la mairie.

En termes de circulation, le chantier pourra induire une gêne temporaire pour les usagers des rues Lavoisier, liée au déplacement d'engins de chantier le long de ces voies. Il en sera de même pour les transports en commun qui empruntent la rue longeant le poste coté nord-est.

Une signalisation temporaire indiquant l'entrée et la sortie de camions sera mise en place le long de cette rue, de part et d'autre du site, de façon à éviter tout accident. Le détail des modalités sera étudié en concertation avec les services de la mairie et de la métropole du Grand Besançon.

Les travaux respecteront les divers réseaux actuellement en place aux abords ou au sein du site (ligne électrique, canalisations de gaz...). Du fait de l'existence d'une ancienne station de décompression de gaz au droit de l'emprise concernée par l'extension, des ouvrages GRTgaz existent au sein et aux abords du site. Aussi, GRTgaz précise qu'il effectuera lui-même le marquage-piquetage de ses ouvrages lors d'un rendez-vous sur site au stade de la DICT et que les travaux ne pourront commencer sans ce rendez-vous obligatoire.

En cas de dommage accidentel à un quelconque ouvrage, les réfections seront prises en charge par Enedis.

Perceptions du poste

L'impact sur le plan paysager de ces travaux correspondra à la différence de perception entre la situation actuelle et la situation après travaux, dans un contexte « électrique » puisque le poste existe déjà.

Cet impact sera assez marqué dans son environnement immédiat, puisque la surface du poste sera augmentée et que la nouvelle emprise qui sera incluse au sein du site se situe directement à l'angle des rues Lavoisier. Le site apparaîtra plus vaste, mais la nouvelle clôture sera également en palplanche ce qui limitera les vues sur l'intérieur du site.

Quant aux modifications qui seront apportées à l'intérieur du site, elles ne seront pratiquement pas perceptibles car elles correspondront à des travaux en sous-sol (bacs de rétention, fosse déportée...) ou seront situées derrière le bâtiment (murs pare-feu). Seules les personnes connaissant bien le site, comme les salariés de l'entreprise située face au poste ou les personnes utilisant le parking, pourront percevoir ces modifications.

Il faut préciser que les travaux, du fait notamment de la présence d'engins, créeront un impact visuel temporaire pour les personnes fréquentant la zone et pour les usagers des rues Lavoisier.

Sur le plan acoustique, l'étude prévisionnelle conclut qu'à l'issue des travaux, le poste ne sera toujours pas audible depuis les habitations les plus proches, celles-ci étant relativement éloignées. Une campagne de mesures après travaux permettra de vérifier cette conformité acoustique.

Par ailleurs, les arrêtés relatifs à la limitation des niveaux sonores des moteurs des engins de chantier seront respectés, et les travaux s'effectueront de jour, aux heures légales de travail avec respect du repos hebdomadaire.

